



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mars 2021

Délibération n° 08

Date de convocation

10.03.2021

Date d'affichage

12.03.2021

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 34

Objet : Présentation du plan de formation 2021.

L'an deux mil vingt et un, le vingt mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUMBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – Mme A. MEJIAS.

Absents représentés

Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE par Mme MM. SALLES – M. B. ZAOUÏ par M. C. LUTTMANN – M. J. RANQUE par Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI par Mme M. GOTIN – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX – M. P. PELLOUX par Mme A. MEJIAS.

Absent excusé

M. D. ROUSSAUX

Monsieur Dominique VIGNEULLE a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et notamment son article 164,

Vu le budget de la Commune,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

VU l'avis du Comité Technique en date du 12 février 2021,

CONSIDERANT qu'il convient de faire une présentation du Plan de formation auprès de l'assemblée délibérante,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du Plan de formation 2021.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette présentation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 20 mars 2021

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 34
Contre : -
Abstentions : -